

APPEL DE PRODUCTEURS

QUOI?

Biopterre - Centre de développement des bioproduits, en collaboration avec le Comité PFNL du Bas-Saint-Laurent, est actuellement en période de recrutement de producteurs qui souhaitent se lancer dans la production de **noisettes**.

POURQUOI?

Le projet de recherche a pour objectif principal le développement et l'optimisation des régies de culture de cultivars de noisetiers adaptées aux conditions écologiques du Bas-Saint-Laurent à travers un réseau de 21 producteurs régionaux.

Plus largement, la démarche vise la diversification des activités économiques de la région, la dynamisation de la Filière des PFNL du Bas-Saint-Laurent, la valorisation des terres agricoles dévalorisées et, à terme, la production d'une masse critique de PFNL sur le territoire.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PRODUCTEURS

Les producteurs doivent :

- Être résidents du Bas-Saint-Laurent
- Être propriétaires d'une terre à valoriser (superficie à déterminer, entre 0,25 et 1 ha)
- Investir 1 000 \$ + tx par année pendant 3 ans (total de 3 000 \$)
- Investir 5 à 7 jours de travail par an (total de 15 à 21 jours)
- Être collaboratif

CE QUE LES PRODUCTEURS REÇOIVENT

Il est prévu qu'un accompagnement soit offert aux producteurs participants tout au long des 3 années que durera le projet. Les producteurs seront accompagnés notamment pour la caractérisation et la préparation de leur site, la mise en culture (équipe, arbres et matériel fourni), le suivi et l'entretien des parcelles, etc. De plus, les producteurs auront accès à du soutien technique et de la formation concernant l'entretien de leur culture, la récolte, la mise en marché, etc.

COMMENT PARTICIPER?

Les propriétaires souhaitant bénéficier de cette opportunité doivent signifier leur intérêt en communiquant avec Pascale G. Malenfant (pascale.malenfant@biopterre.com / 418 856-5917, poste 227) avant le 1^{er} février 2017.

Davantage de précisions sur le projet seront apportées aux producteurs intéressés lors d'une rencontre qui se tiendra au début de l'année 2017. C'est à ce moment que les producteurs souhaitant s'engager signeront une entente d'engagement (places limitées, cible de trois (3) producteurs par MRC).